



Fiche de poste

Contrôleurs des pêches dans les TAAF.

Mise à jour de cette fiche : 01/07/2016

Intitulé du poste :

Contrôleur des pêches dans les terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Lieu de travail :

Océan Indien, Terres Australes, archipels français de :
Kerguelen (50° sud 70° est),
Crozet (45° sud 50° est),
St Paul et Amsterdam (38° sud 75° est)
Eaux internationales (CCAMLR)

Nature du travail :

Contrôle des navires pêchant dans les Zones Economiques Exclusives françaises des TAAF.
Récolte et saisie de données scientifiques.

Type de pêcherie :

palangrier (environ 50m) ciblant la légine (*Dissostichus eleginoides*) : 7 navires, toute l'année.

caseyeur (environ 70m) ciblant la langouste (*Jasus paulensis*) : 1 navire en été austral.

chalutier pélagique (environ 60m) ciblant le poisson des glaces

Profil recherché :

Soit :

- Scientifique (niveau minimum Bac + 2/3 / Intechmer, Océano, Ifremer, ...)
- Défense nationale (Niveau minimal BS)
- Pêche (Niveau minimal Capitaine de pêche)

- Nationalité française
- Expérience à la mer.
- Connaissance du milieu de la pêche
- Flexibilité sur les dates car les bateaux sont sujets à des changements de calendrier de dernière minute.
- Intérêt pour le domaine de l'environnement et pour la gestion à long terme de ces problématiques.
- Une compétence naturaliste est appréciable.
- Utilisation courante des logiciels standards de bureautique, (Excel, Word, envoi de courriel...)
- Connaissance en informatique

Qualités recherchées :

- Grande rigueur morale et professionnelle
- Capacité à l'adaptation à un milieu difficile (conditions de mer, isolement, froid, horaires difficiles, relations humaines)
- Travail en autonomie.
- Stabilité émotionnelle
- Rigueur scientifique

Aptitudes médicales :

Complète aptitude physique

Le recrutement est conditionné par le passage des tests médicaux et psychologiques.

Nombre de postes disponibles :

Chaque navire embarque un contrôleur pour une marée de trois mois environ.

Le recrutement est d'environ 3 à 5 personnes par an (complément ou en remplacement des contrôleurs ayant déjà embarqué.)

Moyens de communication :

Les navires sont tous équipés de télécopie, téléphone et mails, les communications personnelles sont à la charge du contrôleur.

Durée du contrat et couverture sociale :

Les contrats sont à **durée déterminée** d'approximativement trois mois : la durée d'une campagne de pêche, (variations possibles selon la pêche et les aléas techniques).

L'obtention d'un contrat ne donne aucun droit sur un nouveau contrat.

Travail 7 jours sur 7 – Horaires difficiles (Gestion autonome à charge du contrôleur)

Les TAAF sont une collectivité territoriale à statut particulier, le code du travail en vigueur est celui de 1952. (Loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952).

Les contrôleurs de pêche sont affiliés à la caisse des français à l'étranger (CFE)

Ils peuvent éventuellement bénéficier d'allocation chômage à l'issue de leur contrat, s'ils remplissent les conditions minimum d'attribution.

Environnement de travail :

Le contrôleur est seul pour faire appliquer la réglementation française sur un navire de pêche comptant 30 membres d'équipage. Il peut être amené à faire face à des situations de tensions sur des intérêts divergents.

Le contrôleur est assimilé au rang d'officier et à cet égard dispose d'une cabine personnelle et mange au carré Officier.

Les vêtements et la petite bureautique sont à la charge du contrôleur.

Le matériel de travail spécifique est fourni par les TAAF.

Description du travail :

Le rôle du contrôleur des pêches est le suivant :

- vérifier que le navire se conforme strictement à la réglementation en vigueur (<http://www.taaf.fr/Journal-officiel-des-TAAF>) Journal officiel n°67
- contrôler les statistiques reportées sur les carnets de pêche
- récolter les données scientifiques nécessaires au suivi et à la gestion du (des) stock(s) exploité(s) par des programmes concernant (liste non exhaustive) :
- la biométrie
- divers échantillonnages (otolithes, muscle...)
- marquages et recaptures
- l'obtention de coefficient de transformation des espèces exploitées (poids net, poids brut)

- l'observation d'un quart des virages de ligne (quantification des captures, mortalité accidentelle...)
- l'impact d'essais de nouvelles méthodes de pêche
- reporter toute activité de pêche illégale
- saisir tout son travail sur une interface Excel la totalité des données récoltées.

Visitez le site des TAAF pour avoir [plus d'infomations sur le poste de contrôleur de pêche](http://www.taaf.fr/Contractuel) (<http://www.taaf.fr/Contractuel>)

Formation :

Les contrôleurs doivent suivre un séminaire de formation organisé une fois par an par les TAAF au MNHN (Paris/Concarneau) et passer avec succès les tests à l'issu. Cette formation n'est pas rémunérée, mais sous réserve de votre réussite, vous serez remboursé de vos frais de mission sur une base forfaitaire.

Rémunération :

Débutant : 2850 euros net par mois. (Toutes primes incluses)
10 jours de congés payés par mois (sans prime de mer)

Contact :

Uniquement si vous correspondez au profil recherché, veuillez envoyer par courriel, un CV et une lettre de motivation en précisant vos disponibilités à l'adresse suivante :

dpqm@taaf.fr

[En précisant en objet / Candidature Contrôleur de pêche](#)

[ou par courrier à :](#)

[Monsieur le directeur des pêches et des questions maritimes des
Terres australes et antarctiques françaises
1, rue Gabriel Dejean
97410 Saint-Pierre-de-la-Réunion](#)